

# Enfance & Jeunesse en PAYS MIDI-QUERCY

**Séance du 19-12-06**  
Formation Développement soutenue  
par l'ADEFPAT en lien avec le  
Pays MIDI-QUERCY

Les coordonatrices EJ de 3 CC (CQ, QRG, TVA)  
en collaboration avec la  
SCOP CISAME (Philippe PEYJOU)

## Un exploration pour dégager des pistes communes

- Ce travail a réuni depuis juin 2006 et sur 10 séances les coordinatrices « enfance et jeunesse » de **3 Communautés de communes** (CQ, QRGa et TVA - le QV n'a pas pu être représenté)
- Gino PESSOTTO du CDD a très régulièrement participé à ces sessions et Philippe DARBOIS a également été associé à ce travail
- Le choix a été fait de s'attacher à décrire :
  - **ce qui structure l'offre** enfance & jeunesse sur les territoires (les analyses détaillées ayant été réalisées à l'occasion des diagnostics locaux)
  - et ce qui inspire ou détermine **les stratégies locales**
- Très vite il est apparu qu'il était indispensable de **dissocier les 2 thèmes (et les 2 populations : enfance vs jeunesse)** pour les traiter de manière distincte
- Ce travail s'est inscrit dans une période de refondation de l'intervention de la CAF : la perspective de la création d'un **contrat territorial unique** ("le contrat enfance et jeunesse") en lieu et place des 2 contrats existants (enfance et temps libre)
- Ces orientations et la consistance de ce nouveau contrat sont par ailleurs contestés par l'AMF

## Plus de 5000 enfants et jeunes concernés

- Les mineurs de moins de 18 ans représentent **20% des habitants** du territoire
- Les enfants de 6 à 12 ans et les jeunes de 12 à 18 ans représentent à eux seuls **14% des habitants (chacun dans une proportion égale : 7%)** répartis de manière sensiblement égale au sein des 3 communautés (dans une part moindre néanmoins sur QRG)

Communauté de Communes	Nombre d'habitants (RGP 1999)	%	Ensemble de 0/18 ans	%	6/12 ans	%	12/18 ans	%
Quercy Caussadais	16896	48%	3492	49%	1165	48%	1245	51%
Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron	7164	20%	1152	16%	413	17%	331	13%
Terrasses et Vallée de l'Aveyron	11276	32%	2424	34%	864	35%	885	36%
<b>Pays Midi-Quercy (sans Quercy Vert)</b>	<b>35336</b>	<b>100%</b>	<b>7068</b>	<b>100%</b>	<b>2442</b>	<b>100%</b>	<b>2461</b>	<b>100%</b>

## 3 CC ... trois configurations différentes

- Les 3 CC développent leurs activités dans **un contexte** qui se différencie sur 3 plans :
  - le transfert de compétences
  - la consistance des actuels CEJ passés entre les CC et la CAF
  - et la position dans l'organisation générale de la coordinatrice
- Du point de vue du **transfert des compétences** et du CEJ :
  - QC dispose de la compétence coordination (et la délègue au CAIC) mais ce sont les communes qui contractualisent avec la CAF pour des opérateurs associatifs
  - QRGa s'est positionné sur la compétence coordination et chapeaute les actions mutualisées à l'échelle intercommunale ; les opérateurs sont municipaux ou associatifs
  - TVA jouit de la compétence complète : coordination et actions ; la CC est l'opérateur quasi exclusif du territoire
- Les coordinatrices sont du fait de ces contextes dans des **positions hétérogènes** et avec une **maîtrise sur les activités territoriales très différentes** :
  - En QC **l'atomisation de l'offre de service, la multiplicité des acteurs**, positionne la coordination comme une ressource dans une perspective de mise en réseau mais son lien fonctionnel avec la CC ne va pas de soi
  - Sur QRGa **la particularité du territoire et les spécificités de l'offre**, par ailleurs en pleine recomposition, positionne la coordination sur une dimension d'animation et de développement
  - Sur TVA la maîtrise est quasi complète puisque l'essentiel des activités sont placées sous **la régie directe de la CC** ; la coordinatrice agissant avant tout en qualité de directrice du **centre de loisirs communautaire**

## Pour les 6/12 ans l'offre est structurée par le "centre de loisirs"

- La quasi totalité de l'offre (sur TVA 99% des moyens budgétaires) faite aux 6/12 ans renvoie aux centres de loisirs sans hébergement (CLSH) qui s'organise autour de **3 situations complémentaires** :
  - l'accueil périscolaire (matin - midi - soir) en CLAE (Centre de loisirs associé à l'école)
  - le mercredi (1/2 journée ou journée complète) en CLSH (Centre de loisirs sans hébergement)
  - les petites et grandes vacances en CLSH
- **Les 3 CC se différencient nettement par leur niveau d'activité (2005)** :
  - TVA se montrent extrêmement active sur les 3 champs (CLAE, CLSH du mercredi et des vacances) : 71% des besoins théoriques couverts (1000 heures /enfants par an)
  - 34% pour QC et 19% pour QRG
- Sur les 3 communautés de communes **les activités relèvent pour les 3/4 des « centres de loisirs en semaine »** :
  - les CLAE représentent de 61 à 68% des activités (en nombre d'heures d'accueil)
  - le CLSH pendant les vacances près de 23 à 24%
  - et le CLSH du mercredi de 9 à 16%

## Pour les 12/18 ans l'offre est peu structurée et atomisée

- Sous cette tranche d'âge, deux catégories d'âges sont à distinguer :
  - Les **12-15** ans (collégiens) pour lesquels subsiste une offre articulée au centre de loisirs sous la forme « **d'accueil jeunes** » (QC) en présence d'un animateur
  - Les **15-17** ans (lycéens) en revanche se retrouvent davantage dans des initiatives type « **association de jeunes** »
- Si ces tranches d'âges (dans les faits les activités concernent principalement les 12-16 ans) sont définies en référence à la scolarité c'est par pure forme car à la différence des enfants pour lesquels **l'essentiel des activités s'adosent à l'école les activités tournées vers les jeunes s'organise indépendamment de la structure scolaire**
- Les activités s'en distinguent nettement aussi d'un double point de vue :
  - Les services à destination de ces publics se pensent dans une logique de « **marché de la demande** » et non plus de « l'offre »
  - A cet aspect plus changeant correspond dans les faits des services relevant « davantage du soft que du hard » (**le logiciel plus que le matériel**)

## Les “jeunes” : un accompagnement professionnalisé

- Les propositions faites aux jeunes s’incrivent dans un espace **où se télescopent deux mondes** : désirs des jeunes et projets et/ou craintes des adultes
- Les inclinations des « jeunes » :
  - Un **désir d’autonomie** qui va grandissant en s’avançant dans l’âge : la forme d’accompagnement passe progressivement de l’encadrement (qui caractérise les activités vers les enfants) à l’animation
  - Une volonté de se prendre en charge (**s’auto-organiser mais en privilégiant l’informel** et le peu de goût pour l’administratif et la gestion)
  - Un goût en revanche très prononcé pour la **convivialité**, la « tribu » et la fête
  - Un **rejet de tout ce qui s’apparente à un cadre ou à une injonction** qui se combine à une préférence pour la négociation tout le temps et partout
- A ces inclinations côté jeunes répond côté adultes :
  - Un **projet envers les jeunes mineurs « en danger »** (cette catégorie de jeunes en situation précaire structure tout un pan de l’intervention des pouvoirs publics) ...
  - ... et plus généralement à l’endroit de tous les jeunes : l’élaboration de messages éducatifs et de prévention (de la prévention routière aux **conduites à risques** / addictions diverses)
  - Une volonté diffuse, dans la tête de beaucoup, de **canaliser et d’occuper « ces jeunes »**

## Le “nomadisme” des jeunes complexifie l’accompagnement

- Les **rencontres physiques** (« la tribu autour du feu de bois ») se font dans des lieux en dur ( salle prêtée plutôt que foyer ) ou en plein air dans des lieux de rassemblement changeants (la règle c’est l’absence d’adultes)
- Les services qui marchent sont conçus comme des **centres de ressources en libre accès** :
  - Les **PIJ (Point Information Jeunesse)** jouent de ce point de vue un rôle central et sont en clair (dans les CEJ) positionnés comme un des relais principaux de cette politique et dans un travail collaboratif avec les coordinatrices
  - Les « accueils jeunes » sont une autre forme de ces services organisés autour d’un animateur disponible
  - « le bus à l’oreille » du Planning Familial en est encore une autre forme
- Des offres plus structurées perdurent (même si elles sont la plupart en perte de vitesse) : les **camps d’ados** pendant les vacances scolaires par exemple
- Mais plus globalement, davantage que pour les 6/12 ans, parce que moins concurrencées, ce sont les **activités sportives** et dans une moindre mesure les **activités culturelles** qui « structurent » l’emploi du temps d’un certain nombre de jeunes
- Les activités des jeunes se distribuent donc sous des formes très hétérogènes (dans un **mouvement perpétuel de centrifugeuse**, qui peut «décourager» toute initiative construite, mais avec lequel il faut sans doute composer)



## Quelles perspectives d'action à l'échelle du Pays ?

- Les moyens financiers mobilisés sur le volet jeunesse (environ 50 K€ annuel par CC) représentent très peu en comparaison des budgets consolidés des centres de loisirs (de 170 K€ pour QRG, à 1223 K€ pour CQ jusqu'à 1324 K€ sur TVA)
- Pour autant les besoins de cette tranche d'âge (12/18ans) , même si ils ne s'expriment que de manière relativement diffuse, ne doivent pas être négligés (dans une **logique de pilotage** qui précède et prépare les démarches d'accueil) :
  - ils sont une **invitation pour les professionnels à se fédérer à l'échelle du Pays** (coordinatrices EJ, animatrices des PIJ, intervenants de la prévention spécialisée, etc.) parce qu'ils se trouvent tous interpellés dans leurs pratiques (dans leur capacité d'écoute tout autant que dans leur savoir faire opérationnel)
  - dans une **démarche d'empowerment, un conseil des jeunes**, à côté du CDD, pourrait être initié
- S'agissant des 6/12 ans le Pays apparaît comme un niveau pertinent pour lancer ou consolider trois types d'initiatives :
  - La **professionnalisation des métiers de l'animation** : les personnels des seuls centres de loisirs représentent un poids significatif dans l'emploi local (sur TVA par exemple ce sont plus de 80 personnes employées - soit 60 ETP) ; ce travail permettrait en outre d'élaborer une « Charte des valeurs »
  - La **représentation des usagers** dans un mode de gouvernance adapté (quel rôle pour les parents ?) même si cette question relève, compte tenu de l'organisation de l'offre, en priorité du niveau communautaire, et au delà un **partage régulier des actions transversales** associant les élus
  - Une **bourse des initiatives** consistant à rechercher et à favoriser en permanence la mise en résonance des actions entreprises avec la couleur du Pays Midi - Océan et ses diverses politiques transversales

## Le plan d'action envisageable ... (à suivre)